

RÉUNION DU CONSEIL

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUUX
Séance ordinaire du 19 août 2026

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026 ;
4. Gestion du personnel :
 - a. Remplacement d'un congé de paternité – Embauche d'un chauffeur temporaire pour le service des transports ;
 - b. Adoption de la politique des conditions de travail du personnel cadre de la MRC des Chenaux ;
 - c. Adhésion à une mutuelle de prévention – Zone SST ;
 - d. Embauche d'un conseiller en développement d'entreprises ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées ;
 - b. Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2027 au 1^{er} novembre 2026 ;
 - c. Adoption de l'entente de partage de plateforme numérique collaborative en histoire *Patrimoine Numérique* ;

- d. Adoption de l'Entente sectorielle de développement culturel et touristique ;
 - e. Adoption de la Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle de la MRC des Chenaux ;
 - f. Comité enfance jeunesse famille des Chenaux – demande afin que la MRC des Chenaux agisse comme fiduciaire pour le projet *déconnecter pour mieux connecter* ;
 - g. Demande d'aide financière - programme d'aide à la restauration patrimoniale dossier PARP 2026-01 ;
 - h. Demande de première avance sur la mise de fonds générale - Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;
 - i. Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'appui aux collectivités volet 1, sous volet B, attraction, accueil, intégration et rétention des personnes issues de l'immigration et des minorités culturelles ;
6. Aménagement et développement du territoire :
- a. Conformité de règlements municipaux :
 - 1. Municipalité de Champlain – Règlement no 2026-18 modifiant le règlement de construction 2009-05 ;
 - 2. Municipalité de Champlain – Règlement no 2026-16 modifiant le règlement 2022-10 du plan d'urbanisme modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ;
 - 3. Municipalité de Champlain – Règlement no 2026-17 modifiant le règlement 2009-03 du règlement de zonage pour la création de dispositions relatives aux éoliennes ;
 - 4. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – Règlement no 513-01-06-26 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats afin d'ajouter des dispositions applicables aux certificats d'autorisation pour les projets d'implantation d'éoliennes commerciales, domestiques, panneaux photo voltaïques, ainsi que les installations accessoires ;

5. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – Règlement no 510-07-04-26 modifiant le plan d'urbanisme 309-19-01-09. Il a pour objet de modifier le plan d'urbanisme pour encadrer l'implantation d'éoliennes sur son territoire et identifier à l'aide d'une carte les aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ;
6. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – Règlement no 509-07-04-26 modifiant le règlement de zonage 310-19-01-09 et ses amendements afin d'identifier les aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes de la MRC des Chenaux ;
7. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – Règlement no 514-14-06-26 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de modifier la grille de la zone 116-R et 117-R pour y autoriser d'autres usages d'habitation et augmenter le coefficient d'emprise au sol ;
8. Municipalité de Saint-Maurice – Règlement no 2026-667 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme 2009-488 afin d'y inclure l'identification des aires de protection des lieux de captages des eaux souterraines. Règlement en concordance avec le règlement 2024-147A de la MRC des Chenaux sur les éoliennes ;
9. Municipalité de Saint-Maurice – Règlement no 2026-661 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones 220-R et 221-R (secteur Neault) ;
10. Municipalité de Saint-Maurice – Règlement no 2026-664 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'y ajouter la section 21 pour y inclure des normes de dispositions relativement à l'implantation d'une unité d'habitation accessoire sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice ;
11. Municipalité de Saint-Maurice – Règlement no 2026-666 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489. Il a pour objet de créer une nouvelle zone commerciale et institutionnelle dans le secteur sud de la rue Notre-Dame ;

12. Municipalité de Saint-Narcisse – Règlement no 2026-05-616 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-05-442. Il a pour objet d'ajouter un usage conditionnel (casse-croûte, casse-croûte mobile, cantine mobile) dans la zone 110-CR ;
 13. Municipalité de Saint-Narcisse - Règlement no 2026-05-617 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438. Il a pour objet d'ajouter une spécification pour un usage conditionnel (casse-croûte, casse-croûte mobile ou cantine mobile) dans la grille de spécifications dans la zone 110-CR ;
 14. Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain – Règlement no 2026-07-08 modifiant le règlement de zonage 04-04-2009 et abrogeant le règlement no 2026-04-04 en établissant les dispositions relatives aux éoliennes en concordance au règlement 2024-147A de la MRC des Chenaux ;
- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
1. MRC de Portneuf – règlement numéro 428 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf afin de retirer la vocation commerciale dominante attribuée à une portion de la bande de 120 mètres située à l'ouest de la route de la Pinière, sur le territoire de la ville de Pont-Rouge ;
 2. MRC de Portneuf - règlement numéro 429 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf visant à y intégrer la notion de regroupement significatif ainsi qu'à attribuer une vocation résidentielle de moyenne densité à une portion de l'aire agricole à vocation particulière située dans le prolongement de la rue Germain à Deschambault-Grondines ;
 3. MRC de Bécancour – règlement numéro 426 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à modifier le tracé de la route Verte sur le territoire de la ville de Bécancour ;
 4. MRC de Bécancour – règlement numéro 427 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à retirer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

c.

7. Rapports :

- a. Rapport du directeur général ;
- b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
- c. Comité culturel ;
- d. Comité vitalité du territoire ;
- e. Comité des ressources humaines ;
- f. Comité de sécurité incendie ;
- g. Comité sur la sécurité publique ;
- h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
- i. Comité touristique ;
- j. Comité service des transports ;
- k. Énergie communautaire de la rivière Batiscan ;

8. Fonds régions et ruralité :

- a. Enveloppes dédiées
 - 1. Municipalité de Saint-Maurice – Installations sportives extérieures : pickleball et volleyball de plage ;
 - 2. Municipalité de Saint-Maurice – Cuisine communautaire ;
 - 3. Municipalité de Saint-Maurice – Construction d'un terrain de jeux pour enfants 5 -12 ans ;
 - 4. Municipalité de Champlain – Amélioration du terrain sportif municipal ;
- b. Demandes régionales :
 - 1.
- c. Projet signature Parc Nature La Gabelle – Reddition de compte 2025-2026 ;
- d. Projet signature Parc Nature La Gabelle – Bordereau de dépôt 2026-2027 ;

9. Développement économique :

- a. Dépôt du rapport mensuel du service de développement économique ;

10. Appuis demandés :

- a.

11. Correspondance déposée :

- a. Entente sectorielle en développement en soutien à la Démarche mauricienne pour le développement du plein potentiel des jeunes en Mauricie 2024-2027 – Octroi d'une aide financière pour le projet *Connexion Nature Par et pour les jeunes* ;
- b. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Déboursement d'une contribution financière dans le cadre du Plan de sécurité routière en milieu municipal ;
- c. Conseil régional de l'environnement Mauricie – Concertation sur les propositions d'aires protégées en territoire public en Mauricie ;
- d. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et de Parcs - Concertation sur les propositions d'aires protégées en territoire public en Mauricie ;
- e. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'intervenir afin de réduire les collisions impliquant des orignaux sur l'autoroute 40 entre les kilomètres 210 et 225 ;

12. Pour votre information :

- a. Dépôt du rapport mensuel du conseiller en communication ;

13. Autres sujets :

- a. Demande d'intervention urgente sur l'autoroute 40 relativement à la présence d'orignaux ;

14. Période de questions ;

15. Clôture de la séance.